



affiché le 05/10/23

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2023 / 186

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 18

Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 28 septembre 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Jocelyne PION, Jean-François FICHOT, Guy ROY, Dominique AGUILAR, ~~Jean-Claude CASTIGLIONI~~, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Lucas MANUEL.

Absents : Christian ROBERT, Nabil HAMAM, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART.

Secrétaire de séance : Emilie ORGEL.

*Nomenclature @CTES : Finances / Divers*

**AFFOUAGES**

**FORET COMMUNALE**

**PRIX DU STERE ET REGLEMENT DES AFFOUAGES**

- Vu le code forestier ;
- Considérant que la coupe et l'entretien des bois communaux sont une nécessité dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- De fixer le prix du stère de bois à 6 € ;
- De dire que ce tarif ne sera pas modifié sans nouvelle délibération ;
- D'arrêter le règlement d'affouages annexé.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre